

Conseil communautaire du civraisien

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU 29 AVRIL 2008 À 18H00 À CIVRAY

Présents 23

Pouvoir 1

Votants 24

Présents : MM. B.Chevalier - J-F.Vallade - H.Massonneau - J.Rocher - J-O.Geoffroy - D.Thimonier - J-B.Brunet -J-P.Gentils -P.Auvin - J.Duqueroie - J-C.Gauthier - G.Ordonneau - J-M.Métayer - T.Bris -S.Morin - J-M.Peigné - B.Geoffret - C.Grimaud - R.Vaillier - Y.Vignaud - H.Gauvin.
MMES.M.Guichard - L.Das Neves.

Excusés : MM.R.Blanc (donne pouvoir à Mr Gentils)- J.Vetault - J-P.Provost - D.Mériageult

I. MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

A. Commission « développement économique » :

Président : Hubert MASSONNEAU

- Création et gestion des Zones d'Activités communautaires
- Suivi des projets économiques du territoire (bâtiments relais, etc...)
- Suivi des dossiers du SRDE

7 membres + le président :

- Mr Vetault
- Mr Vignaud
- Mr Geoffret
- Mr Gauvin
- Mr Métayer
- Mr Morin
- Mr Vaillier

B. Commission « développement touristique » :

Président : Yvon VIGNAUD

- Création et suivi des projets touristiques communautaires
- Suivi du projet touristique du « vieux cormenier »
- Suivi du projet touristique « des grottes du chaffaud »
- Suivi des actions de la maison du Tourisme
- Suivi de projet touristique de la « la maison de la nature »

7 membres + le président:

- Mr Geoffroy
- Mr Gentils
- Mr Provost
- Mr Métayer
- Mme Guichard

- Mr Duqueroie
- Mr Rocher

C. Commission « voirie/transport/aire de gens du voyage » :

Président : Gabriel ORDONNEAU

- Suivi des travaux de la voirie
- Suivi de l'aménagement et de la gestion de l'aire des gens du voyage
- Suivi des projets liés au transport

5 membres + le président:

- Mr Blanc
- Mr Gauthier
- Mr Thimonier
- Mr Peigné
- Mr Bris

D. Commission « les affaires sociales/culturelles/sportives/enfance-jeunesse » :

Président : Bernard CHEVALIER

- Suivi des demandes de subvention concernant le sport, la culture et les affaires sociales
- Suivi du contrat CAF « contrat enfance jeunesse »
- Réflexion sur la mise en place de la maison de la santé

6 membres + le président:

- Mr Grimaud
- Mr Gentils
- Mr Provost
- Mr Brunet
- Mme Das Neves
- Mr Duqueroie

Une *sous-commission "enfance/jeunesse"* est proposée pour suivre le contrat signé avec la CAF, le fonctionnement de l'accueil de loisirs et le partenariat avec les Fripounets :

- Mr Gentils
- Mme Das Neves
- Mr Chevalier

E. Commission « environnement et aménagement de l'espace » :

Président : Bertrand GEOFFRET

- Réflexion sur la mise en place d'une Zone de Développement Éolien
- Suivi des travaux d'investissement sur les ouvrages de la vallée de la Charente
- Création et gestion des projets liés à l'environnement et le développement durable

4 membres + le président:

- Mr Vallade
- Mr Bris
- Mr Auvin
- Mr Gauthier

F. Commission « piscine » :

Président : Jean Bernard BRUNET

- Mise en place du projet de restructuration de la piscine de Civray
- Suivi de la gestion de la piscine

3 membres + le président:

- Mr Geoffroy
- Mr Peigné
- Mr Vetault

G. Commission « valorisation et entretien du patrimoine communautaire » :

Président : Christian GRIMAUD

- Suivi des projets de sécurisation et de mise en valeur des zones d'activités et de la zone commerciale de Savigné
- Suivi des travaux d'entretien du patrimoine bâti et non bâti de la communauté de communes du civraisien (CdCC)

5 membres + le président:

- Mr Vignaud
- Mr Ordonneau
- Mr Blanc
- Mr Vaillier
- Mr Merigeault

II. DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT

Le président expose à l'assemblée que conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) le Conseil Communautaire donne la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions :

- De **procéder** dans les limites fixées par le Conseil Communautaire **à la réalisation des emprunts** destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- De prendre toute **décision** concernant **la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de services** qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%
- De décider de la **conclusion et de la révision du louage de choses** pour une durée n'excédant pas douze ans.
- De passer **les contrats d'assurance** ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- De passer **les contrats de maintenance** nécessaire pour tous types de biens ou de matériel.
- De **décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers** jusqu'à 4 600 €
- De **créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement** des services de la Communauté de Communes
- De **réaliser les lignes de trésorerie** sur la base du montant maximum autorisé par le Conseil Communautaire.
- De **fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires** des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts.

III. INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

Au vu des articles L5211.12 et R5214-1 du code général des collectivités territoriales autorisant de voter des indemnités au président et vice-présidents dans le cadre de l'exercice de leur fonction.

Le président propose les indemnités suivantes :

- 41.25% de l'indice 1015 pour les indemnités du président
- 8% de l'indice 1015 pour chacun des 7 vice-présidents

Les indemnités de fonctions seront effectives à compter du 9 avril 2008 et payées mensuellement.

De plus, le président propose à l'assemblée de rembourser les frais de déplacement des délégués communautaires qui seraient amenés à se déplacer en dehors de leur commune pour une mission communautaire, suivants les mêmes modalités de remboursement des frais de déplacement du personnel de la CdCC

IV. INDEMNITÉ CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

L'indemnité conseil pour le receveur municipal est fixée à 100%

V. DÉPENSES DU COMPTE « FÊTES ET CÉRÉMONIES »

Sur le compte « fêtes et cérémonies » le président peut organiser et régler toutes dépenses de manifestation dans la limite des crédits inscrits au budget et ne dépassant pas 1000 € par opérations.

La nature des manifestations sont :

- réunion des délégués communautaires avec repas
- réception de personnalités
- réception de bâtiment ou de matériel important
- remise de médailles ou de distinctions
- départ de personnel ou d' élu
- participation à la fête de fin d'année du personnel
- l'inauguration d'exposition

Le président propose à l'assemblée d'organiser une visite sur le territoire communautaire.

VI. MAISON DU TOURISME : TARIF DES Pochettes RANDONNÉES (TOPOGUIDES)

Le président informe l'assemblée que les topoguides des sentiers de randonnées du Pays Civraisien sont réalisés et qu'il s'agit maintenant de les vendre.

Il y a 4 pochettes sur le Pays Civraisien, soit une par canton.

Dans la pochette du Civraisien il y a 7 sentiers :

- sentier serinette et châtaigniers 16.5km (Champagné le sec/Blanzay/Linazay)
- sentier de pierres en pierres 25 km (Blanzay/Champagné le sec)
- sentier les terres rouges 18 km (Champniers/St Romain)
- sentier sur le pas d' André Theuriet 16.5 km (Civray/Savigné)
- sentier les trois saints 19 km (St Pierre d'Exideuil/St Saviol/St Macoux/Civray)
- sentier la vallée des buis 23 km (Voulême/St Macoux)
- sentier Cornac et Cibiou 21.5 km (St Gaudent/Lizant)

La Maison du Tourisme sera chargée de vendre les 4 pochettes du Pays.

Le tarif de la pochette est proposé à 2€ dans le cadre de la régie de recettes.

Débat :

- Il y aura une carte d'assemblage des sentiers qui sera distribuée dans toutes les mairies.
- Cela serait souhaitable que les disparitions petites pancartes avec l'image des renards soient signalées par les randonneurs.

VII. TRAVAUX

A. Maison de la pêche

Il s'agit de réaliser un espace douche pour la maison de la pêche afin de recevoir des groupes scolaires ou centre de loisirs.

Après la remise des offres du 12 mars 2008.

Le montant des devis initiaux étaient de 14 047 € HT

Les entreprises retenues sont les suivantes :

lots	Entreprises	Montants HT
Gros œuvre	Skoracki	2120.18 €
Bardages bois	Chebassier	960 €
Menuiseries ext PVC	Chebassier	210 €
Plafonds/doublage/cloisons	Chebassier	1261.97 €
Menuiseries int	Chebassier	218 €
Carrelages/faïences	Gagnaire	1605.17 €
Plomberie/sanitaires	Vaillier	828.50 €
Électricité/VMC/chauffage	Vaillier	809.17 €
Peintures	Jarassier	279.68 €

Soit un total HT de 8292.67 €

TTC de 9918.03 €

Propositions des entreprises remises en réunion communautaire

B. Piscine du gîte familial à Blanzay

Lors du conseil du 5 mars 2008, Mr Chevallier avait abordé un problème de sécurité concernant le projet de la piscine du gîte familial situé à Blanzay.

Suite à ce problème, il s'avère que Desjoyaux n'est plus compétitif dans ses tarifs et que c'est l'entreprise Eprinard la mieux placée pour la réalisation de ce projet.

Sa proposition est de 11 963.40 € HT.

Une décision modificative sur le budget sera nécessaire avec un virement de crédit de 6000 € qui serapris sur le compte « dépenses imprévues » (article 020)

Mr Chevalier explique que par rapport aux normes de la DASS, la piscine proposée par Desjoyaux n'est pas conforme. En effet, elle est considérée comme une piscine de camping et donc qu'il y a des traitements spécifiques à lui apporter.

La piscine doit être opérationnelle en juin.

VIII. AVENANT AUX MARCHÉS

A. Bâtiment du Vieux Cormenier

1. Lot 1 : VRD (entreprise Charles)

Montant du marché initial	4 524.58 € HT
Terrassement complémentaire et mise en place de matériaux 0.15 sur 15cm épais	+ 3348 € HT
Nouveau montant du marché	7 872.58 € HT

2. Lot 2 : gros œuvre (entreprise Skoracki)

Montant du marché initial	23 336.87 € HT
Fondation spéciale pour la réception et ancrage de la structure métallique	-1048.99 € HT +9 563.56
Nouveau montant du marché	31 851.44 € HT

Cet avenant est surprenant, les analyses de sol n'ont pas été faites ? demande un élu.
Non, en effet cela n'était pas prévu.

Il est nécessaire de faire des analyses de sol avant chaque construction d'un bâtiment.

B. Aire des gens du voyage

1. Lot 1 : VRD (entreprise STPR) avenant n°2

Montant du marché initial	136 040.50 € HT
Plus value : actualisation des prix d'enrobé depuis nov 2007	+4224 € HT
Moins value : caniveau type CC1	-3 640 € HT
Montant du nouveau marché	136 624.50 € HT

2. Lot 2 : gros œuvre (entreprise Hébras) avenant n°2

Montant du marché initial	95 214.64 € HT
Plus value : réalisation d'un carottage pour les grilles aérations	+1 166.72 € HT
Montant du nouveau marché	96 381.36 € HT

Débat :

Concernant l'appel d'offre groupé pour la gestion de l'aire des gens du voyage, le Président explique à l'assemblée que l'entreprise qui n'a pas été retenue a porté plainte contre la procédure et elle a eut gain de cause. Les élus n'ont pas souhaité faire appel donc, le marché est annulé. Il va falloir relancer la consultation. Les travaux suivent leur cours.

Il s'agit d'une aire de 24 places avec 4 modules sanitaires

IX. QUESTIONS DIVERSES

A. Axe Nantes/Méditerranée (section la Rochelle/Bellac)

Le président propose de nommer Mr Gentils comme référent pour suivre ce dossier.

Le président fait lecture à l'assemblée du projet de la délibération.
Il y a eut beaucoup d'interventions politiques.
Maintenant que les techniciens se sont mis d'accord sur le trajet, se sont les politiques qui ne veulent plus.
Le tronçon qui pose problème est la route de Bellac.
Il y a une cotisation de 150 € de la part de la CdCC

B. Subvention du spectacle : « Carmen » avec l'association Figaro ci/figaro là

C'est la troisième saison de ce genre de spectacle.
Pour les prochaines demandes de subventions, il serait souhaitable que la collectivité obtienne un dossier complet avec plus de détails dans les budgets et les explications.
Le travail pour la commission culture va être de définir des critères d'éligibilité, afin de clarifier nos interventions. En effet, la CdCC doit avoir une cohérence dans ses actions. La mise en valeur de l'identité du civraisien doit être un critère d'éligibilité.
Cependant il ne faut pas que cela soit trop rigide.

C. Atelier relais à côté de PBL

Mr Massonneau explique que ce dossier est en attente.
Il ajoute qu'une réunion est programmée le 20 mai à 18H à Champagné le Sec pour l'aménagement de la zone des Elbes.

D. Voirie

Mr Peigné explique que les travaux de voirie sur St Pierre ont été réalisés cet hiver en plein froid, à la période de grand gel et que tout est à refaire.
Concernant les revêtements, Mr Ordonneau explique que les travaux doivent se faire en juillet et août.

N'ayant plus de questions à l'ordre du jour, le Président propose de lever la séance.